

Conditions de participation

1. En raison du nombre de places limitées, les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et toute inscription implique que le participant s'engage à respecter les conditions de participation.
2. **Un mois avant** l'AP, les confirmations officielles sont envoyées par courriel et les factures y relatives par voie postale 48 heures plus tard.
3. Dès lors, toute annulation ou absence du participant, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu **à un quelconque remboursement** ; en revanche, le montant versé ou dû peut être reporté sur une AP ultérieure, dans un délai de six mois, dans quel cas le bénévole se charge de sa nouvelle inscription, via son coordinateur.
4. palliative vaud se réserve le droit d'annuler une AP si le nombre de participants est insuffisant.

À préciser que, dans ce document, pour des raisons de lisibilité, le genre masculin est utilisé comme générique et sous-entend la valeur du féminin.